



# Formation Spécialisée Ministérielle :

(Mardi 03 octobre 2023)

## Déclaration liminaire

Monsieur le Ministre,

La santé fait partie des choses les plus précieuses pour l'être humain, et c'est le devoir de tout employeur de préserver celle des personnels.

Si la Loi impose de protéger la santé des personnels, qu'en est-il au ministère de la Justice ?...

En matière d'affichage et de promesses, depuis une dizaine d'années, ce ministère ne s'est pas économisé : circulaires, plans et chartes diverses se sont suivis dans de nombreux domaines : des risques psychosociaux à la responsabilité des chefs de service en passant par la médecine de prévention, les violences, l'amiante, etc.

Mais au-delà d'écrire, qu'avez-vous fait concrètement, Monsieur le Ministre, pour protéger les personnels des nombreux risques professionnels auxquels ils sont exposés ? Qu'avez fait de palpable pour que cesse la dégradation continue de leurs conditions de travail ? Qu'avez-vous fait pour préserver leur santé ?...

Les personnels souffrent, et au-delà des collectifs de travail éprouvés, les médecins du travail et l'ensemble des préventeurs ne cessent d'alerter les difficultés et la souffrance de ces derniers.

Pourtant, les promesses mille fois renouvelées de ce ministère en matière de conditions de travail et de prévention des risques se sont inévitablement soldées par l'inaction, quand l'administration ne fait pas tout simplement pire qu'avant !

Les projets se succèdent : réformes, créations d'établissements... Mais où sont les budgets qui les accompagnent ?

Quand les représentants des personnels sont-ils consultés s'agissant de l'impact de ces projets et réformes sur les conditions de travail et la préservation de la santé des personnels ?...

Dernièrement, le ministère a choisi de proposer une négociation sur la qualité de vie au travail. **Si les deux Premières Organisations Syndicales de fonctionnaires et de magistrats** sont prêtes à s'engager dans une négociation, elles posent clairement la question des moyens pour financer les actions que nous pourrions négocier ?... Où sont les budgets qui permettront de financer cette qualité espérée ?!... Ce n'est en tout cas pas le projet de Loi de finances 2024 qui pourra résoudre les difficultés que les personnels éprouvent !

Invariablement, les suicides de nos collègues s'enchaînent dans toutes les directions, comme récemment au tribunal judiciaire de Valenciennes ou encore au centre de détention de Toul où quatre collègues ont mis fin à leurs jours ces 8 dernières années. A chaque fois, l'inaction coupable de ce ministère succède aux grandes promesses, comme après le plan d'action ministériel contre les risques psycho-sociaux qui n'a jamais été mis en place.

Et que dire de notre demande d'expertise retoquée par votre administration sourde à la détresse des personnels !

Pendant ce temps, et dans l'ensemble des directions, les personnels enchaînent les journées de travail à rallonge parfois au-delà des limites physiologiques du corps humain. Ils sacrifient ainsi autant leur vie personnelle que leur santé ! En particulier, au TJ de Paris, pour assurer une ribambelle interminable de comparutions immédiates lors d'audiences correctionnelles nocturnes, les acteurs de la chaîne pénale – greffiers, magistrats et agents d'extraction – se retrouvent trop souvent à travailler jusqu'à 20 heures d'affilée.

La santé et la sécurité au travail n'est pas la priorité des managers et encore moins l'ADN de ce ministère. Nous prendrons encore pour exemple, la note du secrétariat général s'agissant de la canicule. Si cette note a le mérite d'exister, il est encore une fois fort regrettable qu'elle n'ait pas ruisselé dans les directions métiers et l'ensemble

des services déconcentrés et centraux. Et pourtant, les circonstances météorologiques l'imposaient !

A quand une réelle prise de conscience de ce ministère ?... A quand des moyens pour préserver la santé au travail de nos collègues ?...

Des groupes de parole se succèdent sans que les conditions de travail s'améliorent, sans que la charge de travail soit revue et que le management soit remis en cause !

Que faire de la souffrance de nos collègues, des suicides qui affectent lourdement les collectifs de travail, des agressions physiques et verbales que les agents subissent quotidiennement ?

La dernière présentation du programme annuel de prévention ministériel est à l'effigie des moyens annoncés en matière de santé et sécurité au travail : la frilosité du ministère se confine au quasi-néant !

**L'UNSa Justice et l'USM** revendiquent un changement de cap pour que les questions de santé, de sécurité et de conditions de travail deviennent des préoccupations réelles de ce ministère, accompagnées des budgets qui en seront la démonstration.

**A l'aune d'une négociation sur la qualité de vie et les conditions de travail des agents au ministère de la Justice, l'UNSa Justice et l'USM exigent des engagements forts en lieu et place d'engagements jamais tenus !**

Enfin, **l'UNSa Justice et l'USM** ne peuvent rester sans réaction face à ce qu'il se passe depuis plusieurs mois à Mayotte. Ce département est confronté à une crise de l'eau sans précédent sur le territoire.

Les solutions annoncées par le gouvernement, comme la distribution de bouteilles d'eau, sont loin d'être à la hauteur de la crise.

La solution prise par les autorités d'instaurer 48 heures de coupures suivies de 24h pour tenir en attendant la saison des pluies risque d'entraîner une grave crise sanitaire.

**L'UNSa Justice et l'USM** exigent de l'État et en particulier du ministère de la Justice des actions immédiates et des investissements pour que les habitants du département ne soient plus confrontés à ces dramatiques pénuries d'eau.

**L'UNSa Justice et l'USM** rappellent que l'accès « à une eau potable propre et de qualité et à des installations sanitaires est un droit humain. »

Pour répondre aux besoins immédiats et vitaux des personnels du ministère de la Justice et plus largement aux habitants du département, **l'UNSa Justice et l'USM** appellent à des gestes de solidarité pour pouvoir organiser des distributions d'eau dans les plus brefs délais et surtout dans des conditions sanitaires indispensables !

Paris, le 03 octobre 2023

Les Élus UNSa Justice et USM  
à la Formation Spécialisée Ministérielle